

DÉCISION DU MAIRE

Systemes d'Information

Linda CHABRERIE

Décision n° DEC_2023_141

Objet : Contrat de maintenance/assistance de quatre terminaux de Géo Verbalisation Electronique (GVE) associés au logiciel Municipol de la Police Municipale par la société LOGITUD

Le Maire de PARAY-VIEILLE-POSTE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L. 2122-22,

VU la délibération en date du 28 septembre 2020 par laquelle le Conseil Municipal délègue à Madame le Maire pour la durée de son mandat les attributions prévues dans la loi susvisée,

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la maintenance/assistance de quatre licences mobiles Municipol,

DÉCIDE :

Article 1 : De signer un contrat avec la société LOGITUD Solutions, ZAC du Parc des Collines, 53 rue Victor Schoelcher, 68200 Mulhouse, pour la maintenance/assistance de 4 terminaux GVE associés au logiciel Municipol de la Police Municipale.

Article 2 : Ce contrat sera conclu pour un an, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024. Il sera reconductible par période d'un an, deux fois maximum et par tacite reconduction.

Article 3 : Le montant annuel de cette maintenance/assistance sera de 1 017,80 € HT (mille dix-sept euros et quatre-vingts centimes), soit 1 221,36 € TTC (mille deux cent vingt et un euros et trente-six centimes).

Article 4 : Les crédits nécessaires au paiement de la dépense figureront au budget 2024 et aux suivants.

La présente décision sera portée à la connaissance du conseil municipal lors de la prochaine séance et peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Fait à Paray-Vieille-Poste,

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le

S²LO

ID : 091-219104791-20231218-DEC_2023_141-AU